



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## Procès-Verbal n° 14

Réunion du :	<b>Mardi 07 FEVRIER 2023</b>
Présidence :	<b>M. Gérard IVORA</b>
Secrétaire :	<b>M. Antoine MANCINO</b>
Présents :	<b>MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO</b>

### CORRESPONDANCES :

#### Ligue Méditerranée :

LMF FAFA le 3 Février 2023 : PV N° 2 FAFA et enveloppes régionales transports : noté  
LMF FAFA le 3 Février 2023 : Demande sur retour dossier FAFA Sainte Maxime : noté  
LMF TERRAINS le 6 Février 2023 : Classement Stade des Manons de Adrets de l'Esterel : noté

#### Divers :

AS ESTEREL CLUB le 31 Janvier 2023 : Photos travaux stade des Manons de Les Adrets de l'Esterel : noté  
ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 31 Janvier 2023 : Stade des Manons de Les Adrets de l'Esterel : noté  
EC Architectes le 3 Février 2023 : Plans des vestiaires modifiés du Stade P. Rocafort de Cuers : noté  
ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 3 Février 2023 : Courrier concernant le classement du Stade des Manons de Les Adrets de l'Esterel : noté  
ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 3 Février 2023 : Demande de classement Stade des Manons de Les Adrets de l'Esterel : noté

### COURRIERS ENVOYES :

#### Ligue Méditerranée :

LMF TERRAINS le 1 Février 2023 : Compte-rendu réunion CDTIS + CRTIS  
LMF TERRAINS le 1 Février 2023 : Classement terrain Vallon du soleil 2 La Crau  
LMF TERRAINS le 2 Février 2023 : Classement Stade des Manons de Adrets de l'Esterel

#### Divers :

MTPM le 1 Février 2023 : Classement terrain Vallon du Soleil 2 La Crau  
ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 3 Février 2023 : Demande de classement Stade des Manons de Les Adrets de l'Esterel  
Mairie de SAINT MAXIME le 3 Février 2023 : Dossier convention FAFA en attente  
ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 6 Février 2023 : Classement Stade des Manons de Les Adrets de l'Esterel



« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

*Prochaine réunion  
Mardi 14 Février 2023*

**Le Président : Gérard IVORA  
Le Secrétaire : Antoine MANCINO**